



AXE 5

ACCOMPAGNEMENT DANS LES ÉTUDES

THÈME : Aides de pair à pair

OBJECTIF DE L'ACTION : Mettre en place un dispositif de tutorat pour les L1

CONTEXTE : L'objectif du tutorat disciplinaire entre pairs est d'accompagner les étudiants et les étudiantes de L1 volontaires afin de favoriser leur réussite, tout en développant leur autonomie et en facilitant leur intégration à l'université. Le rôle du tuteur étudiant n'est donc pas de se substituer aux enseignants mais d'apporter un accompagnement personnalisé. En complément des enseignements, il apporte un soutien ciblé sur les besoins rencontrés par l'étudiant tutoré. Il se sert de son expérience d'étudiant ayant déjà suivi et assimilé les mêmes enseignements et la méthodologie universitaire dans le cursus. Les tuteurs interviennent principalement pour accompagner les étudiants tutorés à s'approprier les notions abordées dans les cours (CM et TD) ou les prérequis (remédiation), à organiser leur travail (méthodologie) et à maintenir un soutien moral au tutoré (motivation). Il n'apporte pas de contenu supplémentaire aux enseignements.

DESCRIPTIF DE L'ACTION : Plusieurs modalités de tutorats pourraient être mises en place comme des permanences, des ateliers thématiques ponctuels en lien avec les cours ou la méthodologie, des séances tout au long du semestre en effectif réduit. Les ateliers pourraient se dérouler en présentiel, à distance en visioconférence ou de manière hybride, c'est-à-dire avec des activités à réaliser à distance et des temps de regroupement et d'échange en présentiel (2h/semaine).

Un pilotage centralisé du dispositif serait donc nécessaire à l'échelle de l'établissement mais le recrutement des tuteurs relèverait de la responsabilité des composantes.

En fonction du budget dédié au dispositif, il faudra déterminer la cible ou le nombre d'étudiants concernés et la durée du tutorat (nombre de séances, durée calendaire). Le tutorat sera basé sur le volontariat des étudiants de L1. La question de la sollicitation des étudiants en MEEF pourrait également être étudiée pour un tutorat méthodologique.

BÉNÉFICES/AVANTAGES DE L'ACTION :

- Favoriser la réussite des L1 par l'acquisition de méthodologies.
- Efficacité prouvée de l'accompagnement entre pairs.
- Expérience et développement de compétences pédagogiques valorisables pour les tuteurs
- Mise en œuvre d'un dispositif répondant aux objectifs du MESR sur le volet réussite.

CONTRAINTE/FREINS :

- Identification des étudiants cibles pour cet accompagnement : 1028 étudiants en L1 issus de baccalauréat technologique ou professionnel (cf. chiffres 2024).
- Moyens financiers mobilisables par les composantes à allouer au COSIE pour pilotage.
- Travail en bonne collaboration entre tuteurs et enseignants référents.
- Maintien de l'engagement des tutorés sur la totalité de la durée du dispositif.
- Formation pédagogique des tuteurs (rôle, posture) + PSSM par SSE.
- Mise à disposition de salles pour les séances de tutorats, convergences des emplois du temps et des disponibilités tutorés/tuteurs.

TEMPORALITÉ DE MISE EN PLACE :

- Juin 2026 : Étude de faisabilité
- Septembre 2026 : Recrutement & formation tuteur, mise en place de l'accompagnement

MOYENS MOBILISABLES :

- Budget composantes + Subvention publique pour pilotage COSIE.

ACTEURS ET PILOTE* DE L'ACTION :

DF (COSIE si renfort et budget alloué)*, composantes*, DRHAS, SSE

INDICATEURS DE SUIVI ET DE RÉUSSITE :

Taux de réussite aux examens + assiduité aux séances